



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'AVEYRON

Extrait du registre des délibérations
de la Commune Saint-Jean-et-Saint-Paul
Séance du 10 avril 2024

Nombre de conseillers :
En exercice.....10
Présents.....8
Votants.....8
Exprimés.....8

Date de la convocation : 12/03/2024
Date d'affichage : 12/03/2024

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE,
Le dix avril à vingt heures trente,
Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-JEAN-ET-SAINT-PAUL, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Granges aux Marnes,
Sous la présidence de **Madame CALMELS Anne, Maire**

PRESENTS : CALMELS Anne, BRUN Christophe, FABRE Cédric, GARAMPON Olivier, LADET Mathieu, LAYRAL Emmanuel, SAUVEPLANE Pierre, SENTRY Michel.

ABSENTS EXCUSES : RODIER Jean-Jacques, VERLAGUET Mathieu.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur SAUVEPLANE Pierre a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.
Le nombre de conseillers ayant pris part au vote est de huit.

SEANCE N°2024-5
DELIBERATION N°2024-5-7
FINANCES LOCALES – Vote du BP 2024
Budget commune

- Vu** l'article L2312-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales,
- Vu** l'article L 1612-2 du Code général des collectivités territoriales,
- Vu** l'instruction budgétaire et comptable de la M57 applicable au budget de la commune,
- Vu** la délibération n°2023-2-6 relative à l'affectation des résultats,
- Vu** la note de synthèse de présentation du budget prévisionnel 2024,

Considérant le projet de budget primitif de l'exercice 2024 présenté par le Maire, est soumis au vote par chapitre,

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré,
le Conseil municipal, à huit voix pour,

- **Adopte** le budget primitif pour l'exercice 2024 présenté par chapitre pour la section de fonctionnement et par chapitre et opération pour la section d'investissement et décrit ci-dessous :

	Section de fonctionnement		Section d'investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opération réelles	354 200.00 €	390 152.00 €	392 245.09 €	370 309.57 €
Opération d'ordre	178 383.44 €	142 431.44 €	156 447.92 €	178 383.44 €
TOTAL	532 583.44 €	532 583.44 €	548 693.01 €	548 693.01 €

- **Précise que** Madame le maire peut procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 2.5 % des dépenses réelles de chaque section.

*Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits
Ont signé les membres présents*

*Le Maire
CALMELS Anne
Acte dématérialisé*

Acte rendu exécutoire

- par flux de télétransmission à la sous-préfecture le **22** avril 2024
- par publication sur le site Internet www.saintjeanetsaintpaul.fr le **22** avril 2024

*Le Maire
CALMELS Anne*



*Le secrétaire de séance
SAUVEPLANE Pierre*



Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse, 68, rue Raymond IV B.P. 7007 31068 Toulouse Cedex 07 dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal ou par l'application Télérecours accessible à l'adresse suivante : <http://www.telerecours.fr>.